

CAMEROON MAGAZINE

Madagascar : les zones franches vont-elles disparaître en 2022 ?

23/11/2021

Le projet de loi de financement 2022, qui doit être examiné à l'Assemblée nationale mardi 23 novembre, prévoit la suppression d'un certain nombre d'avantages fiscaux et douaniers accordés par le régime de la zone franche. Une recommandation du FMI pour élargir l'assiette fiscale du pays.

Avec notre correspondant à Antananarivo, **Sarah Tétaud**

Vêtements, call center, maroquinerie, bijouterie, prothèses dentaires... A Madagascar, environ 250 entreprises bénéficient du régime de la zone franche. Un régime fiscal préférentiel introduit sur l'île il y a 40 ans, dans le but d'attirer les investisseurs et de créer massivement des emplois pour des travailleurs peu ou pas qualifiés. Cependant, si la loi de financement 2022 est votée, elle pourrait sonner le glas des zones franches malgaches.

« C'est la première fois qu'un projet de loi de financement défait sérieusement la loi sur les zones franches ! »

Hery Lanto Rakotoarisoa, le président du Groupement des entreprises libres et partenaires (GEFP), est choqué. Lui et les industries qu'il défend ne

comprennent pas comment les législateurs pourraient envisager de tels changements dans une période économique aussi critique.

« Aujourd'hui la zone franche représente 150 000 emplois à Madagascar, 40 % des cotisations à la CNAPS, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, 30 % du PIB ! Voter pour ce projet de loi dans sa forme actuelle, et compte tenu de la situation actuelle créée par la pandémie, signifie que Madagascar entre dans une crise sociale sans précédent. »

Refonte de la loi sur les zones franches ou genèse de la disparition du régime ? Un flou qui pourrait dissuader les investisseurs, déjà peu disposés à s'installer sur l'île, déplore Olivier Cua, PDG d'Epsilon, une entreprise textile candide spécialisée dans la production de vêtements techniques et sportswear.

« Ce projet de loi nous laisse dans une incertitude totale. Nous ne savons pas si la loi sur les zones franches sera supprimée ou si elle sera modifiée. Et cela nous cause inévitablement une grande inquiétude. Inquiétudes partagées par nos clients qui, s'ils n'ont pas de réponse très prochainement, pourraient passer des commandes la saison prochaine dans d'autres pays comme le Bangladesh, le Vietnam, l'Inde, l'Éthiopie, nos concurrents mondiaux, car ils ne veulent pas risquer leur investissement pour perdre. »

L'habillement textile représente 50% des commerces libres de l'île. Selon les patrons de l'industrie, le secteur *» uniquement grâce à des accords internationaux comme l'Agoa pour le marché américain, l'ACP pour le marché européen et certains accords régionaux comme le Comesa* Des accords douaniers qui permettent aux clients d'acheter des marchandises sans payer de taxes ni de droits. Un énorme avantage aujourd'hui remis en cause et voté par les parlementaires.